N° 2026.02.6

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212200497-20260309-2026_02_6-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 26 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le vingt février, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme COTIN, Maire**
Mmes LAIGO, LONCLE, JOUFFE, MM. BOURGET, MACÉ, Adjoints
Mmes BURLOT, DETOT, EVEN, MARTIN et MENIER Conseillères Municipales
MM. BIARD, BOITTIN, CADE, DOS et LETONTURIER Conseillers Municipaux

EXCUSÉ : **M. MILLOT (procuration à M. BIARD).**

Monsieur Michel BOITTIN a été élu Secrétaire.

--- ===0=== ---

LOTISSEMENT DOMAINE DES VALLÉES 3 : MODIFICATION DU DEVIS DES PLANTATIONS

Madame Françoise LAIGO, adjointe au Maire en charge de l'Environnement rappelle que la commission environnement, réunie le 17 février dernier a pris connaissance des modifications du plan d'aménagement du Lotissement Domaine des Vallées 3 dans lequel il est stipulé que les arbustes sont préconisés à la place des arbres.

Madame LAIGO présente le devis modificatif édité par la Pépinière Jardin du Littoral pour la somme de 2 145,70 € H.T. soit 2 390,15 € T.T.C. La plantation sera réalisée en régie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **Accepte** le devis modificatif d'un montant de 2 145,70 € H.T. soit 2 390,15 € T.T.C. établi par la Pépinière du Littoral ;

- **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,

Marie-Christine COTIN.